



## EXTRAIT DE DELIBERATION

### DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 30 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente janvier à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 23 janvier 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

#### Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Sylvie LERMET, Sandrine MICHAUD, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

#### Absents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Catherine FIS, Martine GIL, Marie LORENTE.

Messieurs Patrick BOURRAND FAVIER, Jacques DHAM, Joël RIES, Jacques ROMERO, Thierry ROQUE, Robert SOUQUE, Michel SALLES.

#### Délégués suppléants

M. Alain MALRIC représentant M. Robert SOUQUE, M. Alain BUCHACA représentant M. Lydie COUDERC

Mme Emmanuelle AZEMA-CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT

M. Jacques DHAM donne procuration à M. Alain DURO

M. Jacques ROMERO donne procuration à M. François ANGLADE

Mme Catherine FIS donne procuration à M. Pierre-jean ROUGEOT

Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Madame Sylvie LERMET est élue secrétaire de séance.



**005-2023 Attribution du marché de fournitures courantes et de services – service eau et assainissement**

Vu la consultation n° F-PA-16440 lancée le 21 novembre 2022 sur le site acheteur de la communauté de communes : [www.midilibre-marchespublics.com](http://www.midilibre-marchespublics.com) ,

Vu la réunion de la commission des marchés pour ouverture des plis en date du 16 janvier 2023 (4 offres déposées)

Vu le rapport d'analyse des offres et la proposition de la commission des marchés réunie pour attribution en date du 24 janvier 2023, préalablement à la présente,

Vu la validation du conseil d'exploitation de la Régie Eau et Assainissement en date du 24 janvier 2023,

Le Président demande au conseil :

-de valider la proposition de la commission des marchés pour l'attribution de l'accord cadre aux entreprises suivantes :

Entreprise LAMBERTON domiciliée Rue Saint Victor – 34070 Villeneuve les Béziers

Entreprise Matériaux travaux publics sise 295 Rue de la Combe du Meunier – 11100 Montredon-Des-Corbières

Entreprise Baurès domiciliée 21 Avenue de Nîmes – 81200 Montpellier

- de l'autoriser à signer les accords-cadres avec les entreprises citées ci-dessus ainsi que tout document ayant trait à ce marché de travaux

Le Conseil de communauté, après avoir entendu l'exposé de son Président, à l'unanimité des membres présents

VALIDE le choix des opérateurs tel que proposé par le Président et la commission des marchés présenté ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Président à signer les accords-cadres avec les opérateurs suivants :

Entreprise LAMBERTON domiciliée Rue Saint Victor – 34070 Villeneuve les Béziers

Entreprise Matériaux travaux publics sise 295 Rue de la Combe du Meunier – 11100 Montredon-Des-Corbières

Entreprise Baurès domiciliée 21 Avenue de Nîmes – 81200 Montpellier

Pour le marché de fournitures de pièces de fontainerie

- DIT que les crédits sont inscrits au budget REGIE EAU 2023

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme.

**LE PRESIDENT,**

